



PV 420 DU JEUDI 7 FEVRIER 2019

GROUPEMENT BREVENNE

Tél 04 78 45 57 56

brevenne@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 5 février 2019

Présents : Denis Contamin, Christophe Laval, Farid Ben Farah, Marc Bayet, Hadi Laribi, François Potier

Excusé : David Florès

Les permanences du Groupement Brévenne se déroulent le mardi de 18h30 à 19h30 à : Maison des Associations - Groupement Brévenne, 1 rue Louis Martel – 2^e étage, 69630 CHAPONOST -

Tel : 04-78-45-57-56 Mails : brevenne@lyon-rhone.fff.fr et brevenne-pdt@lyon-rhone.fff.fr

➡ SECRETARIAT

Un rappel concernant la pratique U7 et U9

-La relance protégée du gardien de but : le gardien de but n'est pas autorisé à dégager de volée ou de demi-volée. Lors d'une relance faite par ce dernier (à la main ou au pied), l'adversaire se tient à l'extérieur de la surface et ne pourra y pénétrer que lorsque le ballon sera parvenu dans les pieds d'un partenaire du gardien de but situé dans les 8 m. Afin de permettre la réalisation de cette règle, vous devez matérialiser cette surface à l'aide de deux cônes par surface.

-Les licences dématérialisées : le listing des licenciés est destiné aux clubs qui peuvent dorénavant générer et éditer un listing de leurs licenciés via Footclubs. Il est donc fortement recommandé que les éducateurs ou dirigeants des équipes conservent une copie du listing des licenciés de leurs équipes avec eux tout au long de la saison afin de pouvoir sans difficulté présenter les licences en cas de contrôle sur le plateau U9. Ce listing doit être actualisé. Le jour du plateau, les clubs dans l'incapacité de pouvoir présenter les licences sur l'outil Footclubs Compagnon ou par listing devront, le lundi suivant le plateau, les présenter à la permanence du Groupement.

Des contrôles de licences sur les compétitions de foot d'animation ont permis de mettre à jour des joueurs porteurs de licences non actives ou des feuilles d'effectifs erronées. A l'occasion de cette trêve hivernale, nous vous demandons donc de faire le point sur l'ensemble de vos licences de foot d'animation et de mettre à jour les licences non valides et vos feuilles d'effectifs pré-imprimées. **Lors de la seconde partie de la saison, de nouveaux contrôles de licences seront effectués et toutes les anomalies seront amendées.**

Le 5 Février à 19h00, le Groupement Brévenne a reçu la visite de la Commission Technique et des Jeunes, représentée par Rémi Peloux et Jérôme Hernandez pour un échange amical et constructif.

➡ COMMISSION U7

Christophe LAVAL et Farid BEN FARAH (stagiaire)

Courriers reçus - CRAPONNE : souhait réception festifoot U7 le 23 Mars, lu et noté

Informations permanentes - Vous pouvez solliciter l'organisation d'un plateau à 10 ou 12 équipes sur une date du calendrier U7 ou bien l'organisation de la Journée de rentrée de Septembre 2019 qui rassemble tous les clubs du Groupement. Les festi-animations se dérouleront le 23 Mars à GIVORS et le 11 Mai à GREZIEU le MARCHE et à RHONE SUD. La JND décentralisée se déroulera le 25 Mai au FCPA.

RHONE SUD joue à St Maurice sur Dargoire stade Villette.

AS CRAPONNE joue au stade Neveu

HAUTS LYONNAIS joue à Pomeys stade de la Neylière

CS MEGINAND joue à Marcy l'Etoile, stade Grand Croix



PV 420 DU JEUDI 7 FEVRIER 2019

COMMISSION U11

Christophe LAVAL, François POTIER et Farid BEN FARAH

Courriers reçus

HTE BREVENNE : inscription 2 équipes pratique limitrophe, lu et noté

STE FOY LYON : inscription 5 équipes pratique limitrophe, lu et noté

CRAPONNE : inscription 6 équipes pratique limitrophe, pb journée 4 du 30 Mars, lu et noté

SAVIGNY : inscription 1 équipe pratique limitrophe, lu et noté

CRAPONNE : changements lieu et heure, lu et noté

BIGARREAUX : changement de lieu, lu et noté

Informations permanentes

OLYMPIQUE LYONNAIS : plateaux à domicile à 10h00

HAUTE BREVENNE : plateaux à domicile à 10h00

BIGARREAUX : plateaux à Montrottier

SAINT GENIS LAVAL : plateaux à 10h00 (et 11h00 si deux plateaux) stade Beauregard

RHONE SUD : plateaux à domicile à 14h00 à Saint Maurice sur Dargoire, stade Villette

CRAPONNE : plateaux à domicile à 10h00 stade Trévoux

MILLERY/VOURLES : plateaux à domicile à 10h00 à Vourles

PAYS ARBRESLE : plateaux à domicile à 10h00

SAINT MARTIN HAUT : plateaux à domicile sur le synthétique à 10h00

STE FOY LES LYON : plateaux à domicile à 10h00 (et 11h00 si deux plateaux), stade du Plan du Loup

GRIGNY : plateaux à domicile à 10h00

MEGINAND : plateaux à domicile à Saint Genis les Ollières à 10h00

CASCOL : équipe 5 Fem à 10h00

HAUTS LYONNAIS : plateaux à domicile à Aveize à 10h00

FRANCHEVILLE : plateaux à domicile à 10h00

GREZIEU VARENNE : plateaux à domicile à 10h00

Calendrier plateaux phase 3 - Les documents concernant la phase 3 sont disponibles sur le site du District.

Changement heure ou lieu

Journée 1 du 9 Mars - Plateau C314 à 10h00 à Montrottier

Journée 3 du 23 Mars - Plateau C333 à 14h00 au stade Trévoux

Journée 4 du 30 Mars - Plateau C342 déplacé à GREZIEU/MEYS / **Plateau E341** déplacé à HAUTE BREVENNE

Pratique limitrophe : Dans le cadre de la pratique du week-end, nous avons planifié deux dates de pratique limitrophe en U11 les 18/05/19 et 25/05/19. Cette pratique vise à diversifier la saison et permettra de rencontrer d'autres clubs qu'à l'accoutumée. En effet, nous souhaitons organiser des plateaux inter-groupements avec quand même une limitation des déplacements (de 20 à 30 km max.). Cette pratique est sur la base du volontariat et nécessite donc **un engagement de votre part (retour de mail) auprès du Groupement avant le 29/03/19.**

Tous les clubs qui ne souhaitent pas participer à cette pratique limitrophe seront désignés sur des plateaux dans le Groupement Brévenne.

COMMISSION U13

David FLORES et Hadi LARIBI

Courriers reçus

USDM : arrêté municipal, lu et noté

CASCOL : arrêté municipal, lu et noté

HTE BREVENNE : arrêté municipal, lu et noté

CHAPONOST : changement horaire, lu et noté

HTE BREVENNE : changement lieu, lu et noté



PV 420 DU JEUDI 7 FEVRIER 2019

Informations permanentes

HAUTE BREVENNE : matchs à 10h00

BIGARREAUX : matchs à domicile à Montrottier

RHONE SUD : matchs à domicile à Saint Maurice sur Dargoire

CRAPONNE : matchs à domicile au stade Trévoux

GIVORS : matchs à domicile au stade Garcia à 10h00

HAUTS LYONNAIS : matchs à domicile équipe 3 au stade de la Neylière à Pomeys

FCSO69 : matchs à domicile des équipes 2 et 3 à Taluyers, stade Verpilleux

GRIGNY : matchs à domicile à 10h00

MEGINAND : matchs à domicile au stade Grand Croix à Marcy, équipes 1 et 3 à 14h00, équipe 2 à 10h00

Modification d'horaire ou de lieu - Journée 2 du 9 Février

Poule A HTE BREVENNE 1 – CASCOL 3 à Ste Foy l'Argentière à 10h00

Poule B OSGL 3 – BIGARREAUX 1 à 15h30

CHAPONOST 2 – TREVES 1 à 10h00

Poule C HTE BREVENNE 2 – MEGINAND 1 à Ste Foy l'Argentière à 10h00

Poule D SOUCIEU 1 – USMV 4 à 15h00

Poule E CHAPONOST 3 – HAUTS LYONNAIS 2 à 10h00

Poule F OSGL 5 – STE FOY LYON 3 à 15h30

Poule I OSGL 6 – USMV Fem 7 reporté le 16 Février à 14h00

FRANCHEVILLE Fem 3 – ST MARTIN HAUT Fem 3 reporté le 23 Mars

Matchs non joués de la journée du 2 Février

Les clubs doivent s'entendre pour fixer une date au plus vite et la transmettre au Groupement.

Poule A CASCOL 3 – SAVIGNY 1

HTE BREVENNE 1 – GREZIEU VARENNE 1

Poule C HTE BREVENNE 2 – RHONE SUD 1

Poule D USDM 2 – USMV 4

Poule E CRAPONNE 3 – GREZIEU MARCHE 1

Poule G ST MARTIN HAUT 2 – USMV 8

VAUGNERAY 1 – HAUTS LYONNAIS 2

Poule H GIRAUDIERE 1 – GREZIEU MARCHE 2

Poule I STE FOY LYON 4 – ST MARTIN HAUT Fem 3



COMMISSION COUPE A 11

Marc BAYET

Informations importantes : Le calendrier prévisionnel pour les tours suivants est : 31 Mars (tirage le 12 Mars), 28 Avril et 30 Mai. Les finales Jeunes sont prévues le 15 Juin à STE FOY LES LYON et les finales Seniors sont organisées le 16 Juin à MILLERY/VOURLES.

Coupe Ballandras : cadrage le 3 Mars à 14h30 : RHONE SUD 2 – SOURCIEUX 1

Coupe Monts du Lyonnais : 1/8° finale le 3 Mars à 14h30

GREZIEU MARCHE 2 – US DES MONTS 2

MONTROTTIER ALBIGNY 1 – GREZIEU VARENNE 1

Coupe Brévenne U17 : 1/8° finale le 3 Mars à 10h00

FCSO 69 2 – HAUTS LYONNAIS 1

RHONE SUD 1 – GREZIEU VARENNE 1

Coupe Brévenne U15 : cadrage le 2 Mars à 15h30

USDM 1 – GIVORS 1

BIGARREAUX 1 – MILLERY/VOURLES 4

TREVES 1 – CRAPONNE 2